



Délais de réparation abusifs (+10 mois)

Par **chevy87**, le **01/12/2008** à **22:08**

Bonjour, rnSuite à une grave panne moteur, j'ai déposé mon véhicule chez le mécanicien en janvier 2007. Ce mécano est notoirement connu pour son sérieux et ses compétences. Il n'a pas touché le véhicule pendant 8 mois, prétextant qu'il était surbooké (En réalité, il atoujours privilégié ses connaissances). En Aout 2008, il tombe enfin le moteur et diagnostique la panne. Durant toute cette période, je n'ai cessé de le relancer pour effectuer les travaux , mais en vain. Je ne pouvais retirer le véhicule, celui ci étant non roulant.Afin de gagner du temps, et d'assainir mon véhicule, je décide l'échange standard du moteur. Celui ci est commandé, et reçu en septembre. Il sera monté 3 semaines plus tard. Au premier essai du mécano, le moteur casse!!! Retour à la case départ. Le moteur est renvoyé chez le fournisseur, qui l'expertise, et conclue à un défaut de montage de la distribution. Afin d'actionner son assurance, le mécano doit rapatrier le moteur en l'état,le faire expertiser(sachant qu'il a déjà été expertisé, donc démonté chez le fournisseur) puis dès accord de son assurance, le réparer. Ma garantie fournisseur d'1 an risque alors de sauter, le moteur n'étant plus conforme à l'origine fournisseur.Nous sommes donc en Novembre 2008. Le temps que toutes ces formalités soient accomplies, nous seront en 2009. rnAucun ordre de réparation écrit, mentionnant le prix, les délais de la réparation n'a été signé. Je souhaite connaître quelles sont les mesures de protection juridiques qui me sont offertes pour éviter que la situation ne perdure et ne dégénère. Je reste patient le mécano m'ayant prêté un véhicule, mais ces derniers temps je commence à perdre mon sang froid. Pour le moment, j'ai payé le prix du moteur, qui fait plus de 3000 €. rnJe souhaite me protéger et anticiper, même si pour l'heure, j'attends la suite des événements de façon amiable. rnMerci pour vos informations.